

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Objet : Personnel communal – Tableau des effectifs – Création de postes sur des emplois permanents.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 27 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°28/37– 04/2026

Objet : Personnel communal – Tableau des effectifs – Création de postes sur des emplois permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-12 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.312-1, L.332-8, L.332-14 ;

Vu le budget primitif ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la création et la suppression d'emplois communaux permanents ;

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour 2026

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil municipal de se prononcer sur la création et la suppression des emplois communaux.

**Objet de la délibération : Personnel communal – Tableau des effectifs –
Création de postes sur des emplois permanents**

Par délibération du 03 décembre 2025, le conseil municipal a créé un emploi permanent à temps non complet à raison de 28h/35ème pour effectuer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté à la Direction Générale chargé des missions relevant des affaires générales et d'état civil.

Cet emploi pouvant être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d'adjoint administratif
- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Pour donner suite à la mutation d'un agent vers une autre collectivité et afin de faire face aux besoins des services, il convient de :

Modifier l'emploi permanent créé par délibération en date du 03 décembre 2025 de la manière suivante :

- Création d'un emploi permanent à **temps complet** pour effectuer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté à la Direction Générale chargé des missions relevant des affaires générales et d'état civil.

Cet emploi pouvant être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d'adjoint administratif
- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Création d'1 emploi en filière administrative :

- Création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures/semaine (28/35^{ème}) pour effectuer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté à la Direction Générale des Services chargé des missions relevant des affaires générales et de l'urbanisme,

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d'adjoint administratif
- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'adjoint a administratif principal de 1^{ère} classe

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

**Objet de la délibération : Personnel communal – Tableau des effectifs –
Création de postes sur des emplois permanents**

Par ailleurs, pour donner suite à des changements de situation administrative d'agents (promotion, réussite aux concours, ...), il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer, dans le cadre des évolutions de carrière, sur les ouvertures de postes ci-dessous :

Ouverture de postes dans le cadre des évolutions de carrière :

Création de 1 poste en filière administrative :

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet pour exercer les missions d'agent polyvalent chargé de l'urbanisme et des affaires générales

Création de 1 poste en filière animation :

- 1 poste d'animateur territorial à temps complet pour assurer les fonctions de référent périscolaire et directeur des ACM et des plans mercredis

Création de 1 poste en filière police municipale :

- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet pour assurer les fonctions de chef de police municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- **d'approuver** la modification de l'emploi permanent d'agent administratif polyvalent affecté à la Direction Générale chargé des missions relevant des affaires générales et d'état civil de la manière évoquée ci-dessus ;
- **d'approuver** la création d'un emploi permanent en filière administrative évoquée ci-dessus ;
- **d'approuver** l'ouverture de 3 postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grades sus évoqués ;
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs établi pour 2026,
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

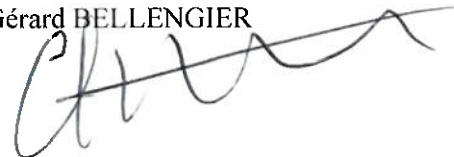
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

